Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: (22): Supplément au no 22 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Coup-d'œil général sur les services suisses à l'étranger [fin]
Autor: Steiger, Rodolphe de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-357808

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Supplément au n° 22 de la REVUE MILITAIRE SUISSE.

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LES SERVICES SUISSES A L'ÉTRANGER.

Lu à la réunion de la Société générale d'histoire suisse à Neuchâtel, le 1er septembre 1869. — [Fin.] (1)

Passant au service de la Maison de Lorraine, nous trouvons que la levée qui fut victorieuse à Nancy du puissant ennemi du duc René II et des Suisses, fut la première qui ait été légalement obtenue par l'étranger. Le duc Léopold obtint en 1698 une garde suisse, qui passa, en 1737, en Toscane, avec François-Etienne.

De 1477 à 1516, l'archiduc Maximilien d'Autriche, élu empereur d'Allemagne en 1493, avait employé quatre levées illicites et une tacite en Franche-Comté, aux Pays-Bas et en Italie. Charles-Quint doit en avoir opposé une sixième à l'Union de Smalkalden en 1546.

La compagnie franche Keller, formée en 1620, fit place, en 1626, à un régiment suisse allemand du même nom, que les Suédois détruisirent en 1631 à Würzbourg. De 1691 à 1750, l'Autriche employa successivement 8 régiments, dont plusieurs protestants, soit à la défense des villes dites forestières, soit en Italie. François-Etienne, grand-duc de Toscane, devenu empereur en 1745, en épousant Marie-Thérèse, amena sa garde suisse de Florence à Vienne, où, en 1768, elle paraît avoir été remplacée par les Trabants gardes-du-corps actuels. Enfin, le bataillon franc des chasseurs montagnards, levé en 1814 par le major de Werdt, de Berne, servit en Savoie jusqu'à la paix. Ainsi finit le service de la Maison d'Autriche représenté par 6 levées, presque toutes illicites, 9 régiments, 1 bataillon et deux compagnies isolées. Total 18 corps.

Nous arrivons au service d'Espagne, le service catholique par excellence, puisqu'on n'y toléra pas de troupes protestantes. Il remonte à 1483, d'après une source espagnole; à cette époque, un corps suisse servit de noyau à l'armée de cette puissance. Une source italienne attribue une garde suisse aux vice-rois de Naples. Le fait est que don Raymond de Cordoue avait 30 hommes de notre nation dans sa garde à la bataille de Ravenne en 1512. En 1568, des troupes auxiliaires furent envoyées par plusieurs cantons en Bourgogne. En 1592, Alexandre Farnèse, duc de Parme et général de Philippe II en Flandre, prit à sa solde trois compagnies suisses licenciées par les Ligueurs de France. Mais, depuis 1574, ce roi avait déjà commencé à lever les 43 régiments et les 26 compagnies qui servirent successivement en Italie, en Portugal, en Afrique et dans le royaume même. Des sept régiments existants en 1808, ceux de Reding, n° 2, et de Preux, passèrent au service de Joseph, qui, en 1810, formait encore le bataillon Frischherz, qui défendit l'année suivante le pont d'Almaras; les cinq autres restèrent fidèles à la cause nationale: le régiment suisse aragonais fut fait prisonnier dans Saragosse, celui de Traxler fut enveloppé dans la capitulation de Lerida, ceux de Wimpffen, de Kaiser et de Christen s'éteignirent en 1838, réduits à de faibles cadres. Le nom suisse est resté en honneur en Espagne, dans ce pays qui, depuis 30 ans, a prouvé qu'il pouvait se suffire, militairement parlant. Notre pays lui a fourni 3 levées, 43 régiments, 1 bataillon et 26 compagnies; 73 corps en tout.

Le service des comtes palatins du Rhin a débuté en 1486 par une levée illicite, suivie d'une seconde en 1504. Le comte palatin de Deux-Ponts, Jean Casimir, se procura, sous main, une garde suisse en 1576, et en obtint une autre en 1583, mais pour un an seulement.

(1) Voir notre numéro du 27 septembre dernier.

Leu attribue, dans le courant du XVIe siècle, une garde suisse à la ville de Pérouse; une source italienne en dit autant de la république de Bologne et des ducs de Parme. Mais je ne les compte pas, ces données ne s'étant pas confirmées jusqu'ici.

En revanche, Louis XII prêta, en 1500, 7000 Suisses de son armée à la république de Florence pour soumettre Pise. De 1521 à 1522, 1500 volontaires licenciés par le Saint-Siége servirent également la première.

Pour trouver la première trace du service de Venise, il faut remonter jusqu'en 1501. Puis les deux levées de 1508 et de 1509 furent suivies de celles de 1511 et de 1512, que cette république paya de moitié avec Jules II. A une dernière enrôlée en 1521, succédèrent 40 compagnies et 17 régiments, dont les trois derniers furent licenciés en 1719, à la suite de la paix de Passarowitz. La plupart de ces corps ont été opposés aux Turcs en Morée. Enfin, en 1848 et 1849, la compagnie de chasseurs Debrunner a aidé à cette république, momentanément ressuscitée, à défendre sa capitale contre les Autrichiens du feld-maréchal Radetzki.

Ce vieux service de Venise a été en faveur en Suisse, où il était naturel, comme celui de toute république. D'après M. Cérésole, consul suisse à Venise, les archives de cette ville renferment de véritables trésors pour nos recherches encore bien incomplètes. Pour le moment, nous trouvons que la Suisse a donné à cet Etat 6 levées, 17 régiments et 41 compagnies; 64 corps en tout.

En 1502, une levée illicite servait déjà le margrave Casimir de Brandenbourg contre Nuremberg révoltée, et une garde suisse, formée en 1696, par l'électeur Frédéric III, était licenciée en 1713 par le successeur de ce premier roi de Prusse. De 1761 à 1763, Frédéric-le-Grand eut à sa grande école le bataillon franc de Heer, essentiellement composé de Suisses. Le régiment Müller, composé de même en 1786 par Frédéric-Guillaume II, concourait l'année suivante, avec deux compagnies nouvellement levées, à la création des trois bataillons de la brigade de fusiliers dite de Magdebourg et plus tard de Westphalie, qui paraissent s'être dénationalisés peu à peu et n'ont pas survécu aux désastres de 1806 et 1807. En recouvrant Neuchâtel en 1814, Frédéric-Guillaume III capitula pour un bataillon de tirailleurs dont il augmenta sa garde, et qui, depuis 1848, est devenu tout à fait prussien. M. le lieutenant-colonel de Mandrot en a donné l'histoire aux lecteurs du Musée Neuchâtelois. La Maison de Brandenbourg a donc eu à son service une levée, un régiment, 5 bataillons et une compagnie. Total : 8 corps suisses.

En revenant en arrière, nous voyons 100 Suisses servir l'intéressante et noble Pise contre Florence en 1503 et 3 levées illicites, en 1516, 1519 et 1525, le duc Ulrich de Wurtemberg, auquel le duc Guillaume de Bavière et le Cercle de Souabe en opposèrent chacun une pareille à ces deux premières dates.

Alphonse Ier, duc de Ferrare, eut une garde suisse qui passa à Modène avec don César et la branche de la Maison d'Este qui y a régné depuis. Le duc Hercule II avait 12 compagnies suisses à son service de 1557 à 1559.

En 1546, une levée illicite doit avoir servi l'Union des princes protestants d'Allemagne, dite de Smalkalden, contre celle enrôlée par Charles-Quint.

Les ducs de Mantoue, de la Maison de Gonzague, eurent une compagnie de gardes suisses dès 1550, un corps d'élite en 1630, les 22

Suisses de Madame Sérénissime (mère de Charles II) en 1646, et, de cette époque jusqu'en 1707, une nouvelle garde suisse.

Ici nous rentrons en France et nous abordons le plus ancien service protestant qui ait employé des troupes suisses. Louis, prince de Condé, devenu chef du parti des Huguenots, leva en 1562, sous main, le régiment bernois de Diesbach qui fut immédiatement rappelé et 7 compagnies neuchâteloises et valaisannes sous le colonnel Ambuel.

Henri, prince de Condé, succéda à son père comme chef du parti et obtint en 1575, à l'aide du comte palatin Jean Casimir et sous-main, deux autres régiments bernois de Diesbach, qu'il solda jusqu'à l'année suivante et dont il tira momentanément une garde pour sa personne.

Henri, roi de Navarre, neveu du premier et successeur du second à la tête des protestants de France, leva enfin les quatre régiments d'Aubonne, de Krieg, de Tillmann et de Rihyner, qui firent la campagne malheureuse de 1587.

D'un autre côté, Leu parle d'une compagnie accordée par Soleure au duc d'Alençon, frère de Henri III. La Ligue elle-même levait, en 1585, le régiment de Pfyffer, en 1589 un autre régiment de ce nom et celui de Beroldingen. Ces deux derniers ont été licenciés par Henri IV après la bataille d'Ivry, où il les avait épargnés. Un de leurs détachements, assiégé dans Paris, a été confondu par Voltaire avec les lansquenets allemands de Herbertstein et calomnié dans sa *Henriade*.

Ces 13 corps, quoique non levés par la Couronne, appartiennent indirectement au service de France, que nous quittons définitivement pour l'Italie, où Cosme Ier de Médicis, duc puis grand-duc de Toscane (1537-74) doit avoir eu, lui aussi, une garde suisse. Leu parle aussi d'un régiment Lusser, au service de ce pays en 1648. Nous avons déjà vu le grand-duc François-Etienne, amener de Nancy à Florence sa garde suisse et l'emmener comme empereur d'Allemagne à Vienne en 1745.

Pour clore le XVIe siècle, nous dirons que le duc Jean-Casimir de Saxe-Cobourg eut, de 1597 à 1598, une garde grisonne, puis qu'outre la garde suisse transplantée de Ferrare dans cette dernière année, les ducs de Modène formèrent, en 1643, la compagnie Lusser, en 1646 le régiment de ce nom, en 1741 celui des gardes suisses du général Gross, en 1743 celui du colonel Mottet. En 1748, ils avaient encore des troupes suisses à leur service, entr'autres une compagnie Sandoz de Neuchâtel.

Avec le XVIIe siècle, nous tombons en pleine guerre de Trente ans et voyons Gustave-Adolphe, roi de Suède, lever sous-main, en 1632, les deux régiments protestants d'Escher et de Weiss, qui, deux ans après, furent à peu près détruits à Nœrdlingen. On nous a parlé vaguement d'un régiment suisse qui aurait servi Charles XII.

La république de Gênes doit avoir eu des troupes suisses avant 1653 (1). Malgré son importance, ce service est le moins connu de tous. En attendant des données plus précises, que j'attends, je mentionnerai la compagnie bernoise Schellembried levée en 1708 et existant encore en 1736, époque où quatre régiments suisses étaient employés en Corse et renforcés par plusieurs compagnies, le régiment grison Janett, levé en 1754, et dont un bataillon fut incorporé dans la garde des Doges, enfin le régiment de Gaulis, existant en 1797, date de la fin de ce service et de cette république.

De 1653 à 1799, la république de Lucques a eu sa garde suisse; de 1656 à 1698 les Electeurs de Saxe ont possédé la leur.

(1) Des renseignements plus récents en signalent l'existence déjà au XVIe siècle.

En 1676, le service de la république héréditaire des Provinces-Unies des Pays-Bas débuta par la levée du régiment de Watteville, que Berne n'avoua pas et qui dura 10 ans. Ce service devint le plus naturel pour les cantons protestants comme celui de la seule république protestante existante alors en Europe. Cette puissance leva successivement, de 1693 à 1748, 13 régiments et 5 compagnies isolées. A peu près la moitié de ces corps ont été permanents et plus d'une compagnie neuchâteloise a également figuré dans leurs rangs, par exemple dans le régiment Chambrier. Tous plus ou moins, ont pris part aux guerres de la fin du XVIIe siècle, à celles des successions d'Espagne et d'Autriche et ont fini par défendre le pays contre les armées de la république française. En 1796 et 1797, la république batave licenciait les six régiments des gardes suisses, de Schmid, de Gumoëns, de May, de Lochmann et de Stokar, encore sur pied et gardait 300 hommes à son service. Le régiment suisse neuchâtelois de Meuron, formé en 1781 par la Compagnie hollandaise des Indes orientales, venait de passer au service d'Angleterre en 1795.

Créé en 1814, le royaume des Pays-Bas capitula successivement pour les quatre régiments suisses de Jenner, de Ziegler, de Schmid puis Sprecher, d'Aufdermaur puis Gœldlin, qui, licenciés en 1829, versèrent beaucoup d'officiers et plus de la moitié de la troupe dans les corps nationaux, surtout dans l'artillerie à cheval, le 2e bataillon de grenadiers de la garde et le 10e d'infanterie, qui se distinguèrent devant Bruxelles en 1830 par leur valeur et leur fidélité. C'est également au profit de l'armée hollandaise que s'opère depuis longtemps le recrutement des Indes.

Nulle part les Suisses n'ont été si bien vus des populations qu'en Hollande, ce qui a rendu ce service peut-être encore plus populaire que celui de France. Le licenciement des derniers régiments a été une grande faute qui a coûté la Belgique à l'état.

La Suisse a fourni au service de Hollande 27 corps dont 19 régiments et 8 compagnies.

L'Angleterre a levé, en 1690, la compagnie franche Oberkan, en 1691 le bataillon de ce nom, en 1694 le régiment de Sacconai, qui passa, en 1697, au service de Hollande. Ces trois corps avaient été employés en Piémont, où le premier avait servi de garde au maréchal Schomberg.

En 1794, cette puissance accueillait à son service le régiment suisse de Schmid jusqu'alors au service du Piémont; en 1795 le régiment de Meuron, qu'elle employa d'abord aux Indes orientales et notamment à l'assaut de Seringapatam, plus tard dans la Méditerranée et enfin au Canada; en 1798 et sous le nom de Roll, le régiment Royal-Etranger qui, à sa solde depuis 1794 avait été employé en Corse et en Portugal. Ce corps la servit dès lors en Egypte, en Espagne, en Italie et aux îles Ionniennes; en 1799, à la prise de Minorque, deux bataillons suisses du service d'Espagne, dont elle fit son régiment de Minorque puis de Stuart, enfin son 97e d'infanterie, qui devint tout-à-fait anglais en 1811, après avoir combattu en Egypte, en Espagne et en Portugal. Dès la fin de 1798 et au commencement de l'année suivante, l'Angleterre avait pris à sa solde les quatre régiments d'émigrés suisses de Rovéréa, de Bachmann, de Salis et de Courten et le bataillon Managhetta qui firent, avec les Autrichiens et les Russes, les campagnes de 1799 et de 1800. Ces quatre régiments, licenciés après la paix de Lunéville firent le fond du régiment de Watteville que le gouvernement britannique employa en Egypte, dans la Méditerrannée, en Espagne, au Canada et licencia en 1816 avec ceux de Roll et de Meuron.

Enfin, de 1855 à 1856, il a entretenu une légion suisse de deux régi-

ments d'infanterie légère et d'une compagnie de carabiniers. La manière dont elle a été levée a un peu discrédité ce service, jadis en honneur dans une partie de l'aristocratie suisse, qui, de 1798 à 1816, a regardé la France comme ennemie de son pays.

De son côté, la Compagnie anglaise des Indes orientales avait été servie de 1752 à 1759 par une compagnie de volontaires suisses, qui, commandée par le capitaine allemand Gauff, aida à lord Clive à conquérir le Bengale à la bataille de Plassey.

Ce sont donc 5 régiments et un bataillon à la solde, 7 régiments, 1 bataillon, 2 compagnies au service britannique. Total : 16 corps.

Au XVIIIe siècle nous voyons commencer le service de Naples. En 1734, Charles III, devenu roi des Deux-Siciles conquises par lui, formait un bataillon de gardes suisses, qui ne tarda pas à devenir un régiment, puis les régiments de Jauch et de Tschudi, en 1764 celui de Wirz, que l'Espagne avait laissé à sa disposition jusque-là. Licenciés en 1790, après avoir pris part à la guerre de la succession d'Autriche et, à la suite des réformes du général de Salis-Marschlins, ils se virent fondus dans deux régiments étrangers qui défendirent le royaume contre l'invasion française de Championnet. Leurs débris, dispersés en 1799 dans trois régiments siciliens, entrèrent en 1800 dans la création du régiment de *Real-Allemagna* et, après la débâcle de 1806, dans celle d'un troisième régiment étranger qui rentra de Sicile à Naples à la restauration de 1815. Il forma alors le fond d'un nouveau régiment étranger, qui, employé contre le brigandage en Pouille, vit ses deux bataillons, séparés l'un de l'autre disparaître dans la révolution de 1820.

De 1825 à 1829, la Couronne des Deux-Siciles forma quatre nouveaux régiments suisses, qui aidèrent à réprimer les soulèvements siciliens de 1837 et de 1848, sauvèrent, le 15 mai de cette dernière année, le trône et la Constitution octroyée depuis peu et prirent part aux deux expéditions contre la république romaine. On leur adjoignit, en 1850, un bataillon de chasseurs portant le numéro 13 de cette arme dans l'armée. Licenciés en 1859, à la suite de scènes navrantes pour l'honneur national, ces cinq corps firent place à trois bataillons de carabiniers et à une batterie d'artillerie, avec la qualification de troupes étrangères. Les compagnies de vétérans, attachées aux régiments suisses depuis 1849, constituèrent dès lors un bataillon indépendant. Ces cinq derniers corps furent congédiés à la suite de la capitulation de Gaëte en 1861, après avoir lutté contre la dernière invasion du royaume et défendu jusqu'au bout le trône à l'élévation duquel deux régiments suisses d'Espagne avaient contribué 127 ans auparavant.

Le service de Naples est représenté par 13 régiments, 5 bataillons, 1 batterie; 19 corps en tout.

Avant de prendre congé du XVIIIe siècle n'oublions pas la Corse, où en 1768, deux compagnies de déserteurs suisses et de prisonniers allemands du service de Gênes, en 1793 un bataillon suisse licencié par la France, servirent sous les drapeaux de Paoli.

Le XIXe siècle a vu pour sa part la compagnie suisse Traxler suivre, en 1834, le roi Othon en Grèce, parmi les bataillons de volontaires bavarois.

En 1848 la colonne du commandant Vicari assista l'insurrection lombarde contre l'Autriche en faisant le coup de feu devant Peschiera, la compagnie Ott en faisant partie du corps d'observation du Tyrol, la compagnie de carabiniers du major Borgeaud en combattant sur le Tonale.

En 1860, l'armée garibaldienne comptait à son départ de Palerme un bataillon de déserteurs suisses et allemands, auquel appartenait probablement la compagnie qui prit part à la bataille du Volturno.

Enfin, parmi les 4000 Suisses qui doivent avoir figuré dans les rangs de l'armée dite fédérale aux Etats-Unis d'Amérique dans la guerre de 1861 à 1864, nous n'avons pu découvrir jusqu'ici qu'un corps distinct, savoir la compagnie incorporée dans le 1er régiment de carabiniers. On nous a aussi parlé d'une compagnie de cavalerie, mais vaguement(1).

Voilà, Messieurs, le cadre du travail que j'ai voulu vous soumettre, et, si je fais le total des troupes fournies par la Suisse à l'étranger depuis 1373, jusqu'à nous, je trouve 105 levées, 291 régiments, 24 bataillons, 229 compagnies, 2 batteries et un demi-escadron, ce qui donne 617 corps en tout. Les principaux services s'y suivent dans la proportion suivante : la France, l'Espagne, Venise, la Maison de Savoie, Rome, la Hollande, Naples, l'Autriche, l'Angleterre, etc.

Mais je me hâte d'ajouter que ces chiffres ne peuvent être qu'approximatifs et que la suite de mes études se chargera seule de les préciser d'une manière définitive, à mesure que la lumière se fera sur tel ou tel point resté vague ou même obscur.

Quant aux biographies des officiers-généraux, elles portent, pour le moment sur 627 individus à 30 services différents ; par exemple, 266 en France, 79 en Hollande, 55 à Naples, 45 en Piémont, 42 en Autriche, 36 en Espagne, 21 en Angleterre, 15 en Russie, 14 en Prusse, 8 à Rome, 5 en Saxe, 5 en Suède, etc. Dans ce nombre figure même un pacha turc (Cugny, de La Sarraz).

Enfin, les officiers d'autres grades, qui ont servi ou servent encore dans les corps suisses ou isolément dans 72 armées étrangères, atteindront bien avec le temps le chiffre, non de 25,000 comme nous l'avons dit par erreur, mais bien de 66,000.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage dont j'ai fait ma spécialité et auquel j'ai voué ma vie sans que je puisse avoir l'espérance de l'achever. C'est à de plus heureux qu'est réservé ce soin, j'ose même dire cet honneur, car j'en vois toujours à servir son pays, et je crois servir le mien en écrivant ce livre.

Il y a là, vous le voyez, un champ bien vaste et bien riche, ouvert à l'investigation. Ce champ, plusieurs l'ont défriché avant moi et il faudra cependant bien du temps encore avant que le pays connaisse à fond la partie incontestablement la plus brillante de ses annales militaires, en dehors, bien entendu, des victoires remportées par nos pères pour l'indépendance nationale. Ce travail me semble donc de nature à intéresser un peuple de soldats. A côté de quelques pages fâcheuses, cette histoire, qui embrasse près de cinq siècles, surabonde en faits d'armes héroïques. Elle a eu enfin pour théâtre le monde entier et combien d'armées européennes peuvent le dire de la leur? Il n'y a que celles de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande et du Portugal. De là cette popularité militaire si universelle et bien plus vieille que notre commerce et notre industrie, popularité dont nous n'avons pas à rougir et de laquelle nous vivons tous. Car c'est bel et bien à elle, en partie du moins, que la Suisse doit d'exister encore.

(1) Des renseignements postérieurs nous ont signalé l'existence de deux autres compagnies suisses dans les 7e et 39e régiments de New-York et de plusieurs dans ceux de l'ouest. Ils portent à moins de 4000 hommes le nombre des Suises qui ont servi dans l'armée du Sud.

Je finis, Messieurs, par recourir à vos lumières et par réclamer de votre part une coopération indirecte à mon entreprise. Veuillez me communiquer en temps et lieu tous les documents qui vous tomberont sous la main ou se trouveront déjà en votre possession, et qui auront trait à mon sujet (1). Seulement, je vous ferai observer que l'histoire du service étranger jusqu'au commencement de la révolution française étant plus ou moins connue, je m'occupe essentiellement de celle postérieure à cette date.

Au moment où j'écris ces lignes, les troupes suisses au service étranger se réduisent à un millier d'hommes soldés par le Saint-Siége; les officiers généraux en activité à six : MM. *de Courten*, également à Rome; *de Mallet,* en France; *Baud* et Alex. *de Stürler* en Russie; Adam *de Stürler* en Hollande et *Servert* en Espagne. Enfin, il ne reste plus qu'une cinquantaine d'officiers d'autres grades éparpillés dans une douzaine d'armées étrangères.

Le service étranger semble ainsi tirer à sa fin et avoir fait son temps. Cependant, en dépit des controverses si passionnées et souvent si injustes dont il est depuis longtemps l'objet, il avait un côté pratique et surtout positivement patriotique. En face de nos voisins, surtout depuis qu'ils disposent d'armées de ligne, il versait dans nos milices un noyau d'hommes instruits, disciplinés, ayant surtout et souvent cette expérience de la guerre qui ne se remplace pas. C'est essentiellement ce noyau d'hommes qui, à Neunegg et au Rothenthurm, a vaincu, en 1798, des troupes non-seulement aguerries, mais même les plus aguerries qu'il y eût alors.

Or, nous regrettons la disparition graduelle de ces anciens militaires du milieu de nous et nous craignons même qu'elle ne contribue à altérer, avec le temps, l'esprit d'une nation qui a dû sa liberté et sa véritable grandeur à ses armes. Si nous manifestons ce regret et cette crainte, c'est dans l'intérêt de la défense de cette terre qui doit nous être sacrée entre toutes, de cette terre, sur laquelle nous vivons entre le tombeau de nos pères et le berceau de nos enfants, entre un passé militaire des plus glorieux et un avenir que nous savons insondable.

Il ne nous reste plus qu'à désirer la suppression des armées permanentes, afin que nos luttes avec le dehors redeviennent de plus en plus égales, et que nous recouvrions peut-être même notre supériorité des anciens jours.

Si j'avais voulu mieux préciser certains points de cet aperçu, dont j'ai du reste abrégé la lecture, j'aurais encore attendu. Mais je tenais à le présenter à la Société générale d'histoire suisse dans ce Neuchâtel même; où, indépendamment de ma famille maternelle, j'ai puisé le goût des études historiques dans les cours de MM. Guinand, Roulet et L'Eplattenier. J'avais là une vieille dette de reconnaissance à payer au collége et à l'auditoire de Belles-Lettres de cette ville, où j'ai passé une heureuse enfance et ma première jeunesse. Or, Messieurs, il y a des choses qui attachent et obligent.

Thoune, le 29 août 1869 (2).

Rodolphe DE STEIGER,
ancien officier au service de Naples.

(1) J'étends ma requête à tout ce que la Suisse possède d'hommes qui s'intéressent à la littérature militaire et à l'histoire nationale. Par documents j'entends des journaux particuliers, des états de service, des régistres d'officiers, des biographies etc., etc.

(2) *Domicile d'hiver*, Grand'rue, 145, à Berne.